



DIMINUEZ LE COÛT DE VOTRE ASSURANCE COLLECTIVE!

Saviez-vous que les médicaments génériques offrent une option tout aussi efficace et moins coûteuse pour traiter la maladie?

Voici des informations pour vous aider à faire un choix éclairé en matière de médicaments.

QU'EST-CE QUE LE MÉDICAMENT GÉNÉRIQUE?

Le médicament générique est une copie du médicament d'origine. Il contient les mêmes ingrédients actifs, le même dosage et a la même efficacité, à moindre coût.

COMMENT ME PROCURER LE MÉDICAMENT GÉNÉRIQUE?

L'assurance collective de la FENB exige la substitution automatique du médicament d'origine pour le médicament générique, lorsqu'il est disponible. N'hésitez pas à en parler avec votre médecin ou pharmacien.

COMMENT CECI PEUT-IL ME FAIRE ÉCONOMISER?

Le médicament générique a un coût beaucoup moins élevé que le médicament d'origine. Puisque vous déboursez 20 % du coût de vos médicaments, votre paiement à la caisse sera automatiquement moins élevé. Aussi, le régime d'assurance collective bénéficiera de cette économie et vos paiements mensuels pourraient diminuer.

Vous avez des questions au sujet des médicaments génériques ou vous voulez discuter de votre assurance collective?

**COMMUNIQUEZ AVEC JOHNSON INC.
POUR ÊTRE BIEN INFORMÉ! 1-800-442-4428**

NBTF
GROUP INSURANCE
TRUSTEES



FIDUCIAIRES
DE L'ASSURANCE
COLLECTIVE DE LA FENB

WWW.NBTFFENB.CA

